

Commission du Budget, de la Fonction publique, de
l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-
Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2022–2023

27 MARS 2023

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 27 MARS 2023 (APRÈS-MIDI)

—

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)	4
1.1	Question de M. André Antoine, intitulée «Décision de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant la vente ou non des installations du Bois St-Jean».....	4
1.2	Question de M. André Antoine, intitulée «Utilisation de la provision budgétaire de 40 millions d'euros et nécessité d'un premier ajustement au budget 2023».....	7
1.3	Question de M. André Antoine, intitulée «Maîtrise et réduction de l'encours et respect de l'annualité budgétaire»	9
1.4	Question de M. André Antoine, intitulée «Présence de chiens sur les lieux de travail»	13
1.5	Question de M. Mourad Sahli, intitulée «Un ordinateur par élève, la stratégie payante du gouvernement»	15
1.6	Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Équipement numérique des écoles»	15
1.7	Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Discriminations et racisme en Fédération Wallonie-Bruxelles».....	18
1.8	Question de Mme Alice Bernard, intitulée «Plan de lutte contre le racisme»	18
1.9	Question de M. Thierry Witsel, intitulée «État d'avancement du Plan interfédéral de lutte contre le racisme»	18
1.10	Question de M. Michele Di Mattia, intitulée «Dispositions d'inclusion et d'accessibilité dans l'avant-projet d'arrêté portant exécution du décret du 30 septembre 2021 relatif au plan d'investissement dans les bâtiments scolaires établi dans le cadre du plan de reprise et résilience européen».....	23
1.11	Question de M. André Antoine, intitulée «Construction et financement de l'Athénée de Lauzelle»	25
1.12	Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Projet mixte sur le site Léopold De Swaef»	27

1.13	Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Projet de déménagement de l'internat de la société publique d'administration des bâtiments scolaires (SPABS) de Bruxelles situé à Strombeek-Bever».....	28
1.14	Question de Mme Alice Bernard, intitulée «“Taxe tartine” dans les écoles du réseau de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) à Bruxelles».....	30
1.15	Question de M. Jean-Philippe Florent, intitulée «Dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et ses impacts sur les écoles en Communauté française» ..	32
2	Ordre des travaux	35

Présidence de M. Mourad Sahli, président.

– L’heure des questions et interpellations commence à 14h10.

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)

1.1 Question de M. André Antoine, intitulée «*Décision de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant la vente ou non des installations du Bois St-Jean*»

M. André Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, en son temps, j’ai eu l’honneur et la difficulté de devoir gérer le budget, d’autant plus que des erreurs comptables avaient été présentées par la société de gestion du Bois St-Jean. Dans son 34^e cahier, la Cour des comptes pointe la situation de cette société qui présentait au 30 septembre 2021 une provision pour risques et charges de 24 millions d’euros, ce qui correspond au solde de la dette due à Ecetia, en vertu du contrat d’emphytéose. Le bilan au 31 décembre 2021 reprend toujours cette même provision, majorée de la perte reportée de 630 000 euros. Le gouvernement a décidé de solder, à la fin de 2022, tout ce qui était encore dû à Ecetia afin de prendre un nouveau départ et de fixer de nouveaux horizons aux installations du Bois St-Jean.

J’ai tenté de vous interroger, mais on m’a renvoyé vers le ministre-président. Me revoici devant vous aujourd’hui. M. Jeholet m’a récemment indiqué que «le gouvernement avait mandaté Ecetia pour procéder à une analyse de marché en vue de connaître les éventuelles marques d’intérêt qui se manifesteraient pour un rachat du site ou une reprise en concession. Cinq organisations ont marqué leur intérêt, parfois contrasté en ce qui concerne l’objectif et l’utilisation future du Country Hall. Leurs offres, qui ne sont ni fermes ni définitives, ont été comparées et une sixième organisation s’est par ailleurs manifestée après la clôture de la procédure.» Derrière ces candidats, on sait que se glissent des promoteurs immobiliers, l’Université de Liège (ULiège), des sportifs de grande renommée que nous ne citerons pas, mais que nous connaissons bien.

Monsieur le Ministre, qu’en est-il de ce dossier? Une offre a-t-elle été acceptée et, le cas échéant, sur quel montant porte-t-elle? Quels ont été les critères de sélection? Allez-vous devoir procéder à de nouveaux investissements immobiliers ou consentir une subvention annuelle de fonctionnement pour ces installations, comme l’espéraient certains candidats?

Par ailleurs, compte tenu des délais imposés par un marché avec publicité européenne et belge, il semblerait finalement que la concession ne puisse être attribuée

avant la fin de l'année 2023. Je suis étonné de ne découvrir cet élément de procédure que maintenant; vous auriez déjà pu l'intégrer dans un réel appel à projets selon les conditions d'un marché européen et ne pas perdre tant de temps. Pourriez-vous m'expliquer pourquoi vous ne l'avez pas fait?

Quoi qu'il en soit, la piste désormais privilégiée serait celle du *statu quo*, mais cela suppose bien entendu des conditions financières qui pèseront probablement sur la Fédération Wallonie-Bruxelles, ne fût-ce que pour l'entretien du bâtiment. Dès lors, quelles seraient les dépenses liées à celui-ci et quelles recettes pourriez-vous espérer pour des activités culturelles ou sportives? Il semblerait notamment que le club de basket liégeois, repris par des Américains, va jouer tous ses matches de compétition au Country Hall. Y aura-t-il d'autres activités sportives régulières? La salle accueillera aussi, comme toujours, quelques événements culturels de grande renommée. Cependant, elle n'a jamais été conçue pour s'adapter parfaitement à la fois au sport et à la culture, ce qui a laissé les deux mondes relativement déçus. Bref, quelles sont vos perspectives actuelles?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Afin d'envisager la reprise du site du Country Hall, une manifestation à intérêt a été lancée l'année dernière par Ecetia au nom et pour le compte de la Fédération en société, sur la base d'une décision du gouvernement du mois de juin 2022, afin que notre Fédération puisse envisager le type de partenariat qu'elle pourrait lancer à l'avenir pour la gestion des infrastructures. Les résultats de cet appel ont été connus à l'automne et un rapport a été remis par Ecetia. Ses conclusions sont les suivantes: cinq organisations ayant marqué leur intérêt ont pu être comparées. Une sixième organisation s'est par ailleurs manifestée après la clôture de la procédure. Des différentes marques d'intérêt déposées, il ressort qu'une majorité porte sur la conclusion d'un bail emphytéotique ou d'une relation contractuelle de type «concession» avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, tandis qu'une minorité n'exclut pas une acquisition du site, mais n'avance à ce stade aucune évaluation, intention ou capacité financière étayée.

Ecetia estime, au regard des marques d'intérêt déposées dans le cadre de la manifestation à intérêt, que le dépôt d'une ou plusieurs offres de candidats est très probable en cas de lancement d'un marché de concessions. Vu les conclusions de la procédure, Ecetia est par contre plus réservé sur l'option de mise en vente.

Sur la base de ces éléments, le gouvernement a approuvé le principe, au début du mois de mars, de la rédaction d'un cahier des charges en vue du lancement prochain d'un appel à candidatures dans le cadre d'un marché de concessions. Ce type de marché nécessite la rédaction d'un cahier des charges plus précis, la définition des services demandés et l'évaluation de sa valeur économique. Aussi le

gouvernement et l'administration se sont-ils adjoint les services de plusieurs prestataires juridiques externes pour travailler sur ce projet.

Il convient à tout le moins d'estimer qu'une attribution de la concession ne pourra pas intervenir avant la fin de cette année. Se pose par conséquent la question de la poursuite des activités du Country Hall au-delà du 30 juin de cette année, poursuite acceptée par le gouvernement en novembre 2022.

Il apparaît que le Country Hall connaît un bon carnet de réservation pour l'année 2023, que la structure fonctionne de manière suffisamment optimale avec un personnel réduit et que cela lui permettra de perdurer encore quelques mois de plus. En conséquence, le gouvernement a approuvé une poursuite de l'activité du site jusqu'au 31 décembre 2023 et ce, sans nouvelle participation de la Fédération autre que celle déjà budgétée pour l'année 2023.

M. André Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je salue la volonté du gouvernement de donner une orientation définitive à l'occupation et à l'exploitation du Country Hall. Vous ne m'empêcherez pas de m'interroger sur cette procédure un peu curieuse qui consiste d'abord à rechercher des marques d'intérêt pour lancer ensuite un marché public de concession. Je pense qu'on aurait pu commencer par la deuxième étape, d'autant plus que certains s'étaient déjà manifestés spontanément sur la place de Liège.

Le temps est perdu, tant pis! Il y aura une prolongation jusqu'en 2023, voire un peu plus tard, selon les mauvaises ou les bonnes langues, de telle manière que le gouvernement n'ait pas à trancher sur ce dossier durant l'actuelle législature.

Vous n'avez pas mentionné le montant de la subvention pour 2023 puisque vous m'avez répondu qu'au-delà de cette subvention, il n'y aurait pas d'autre intervention. Cela signifie qu'en 2023, la Fédération Wallonie-Bruxelles va encore acquitter un montant traditionnel. Pouvez-vous me le préciser? Nous espérons qu'Ecetia lancera sans tarder le marché de concession et que vous ou les suivants trancherez, car, à terme, la gestion telle que nous l'avons connue et qui a appelé de manière très régulière le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à intervenir financièrement, n'est pas tenable.

Il semble du reste que vous allez devoir déterminer la priorité réservée à l'installation. Aujourd'hui, elle est toujours hybride. J'entends qu'un certain nombre de spectacles vont se dérouler au Country Hall et c'est très bien. J'entends également que le retour de certains clubs est prévu, mais je doute que ce soit suffisant pour assurer l'équilibre financier si le concessionnaire retenu doit prendre en charge la totalité des dépenses. Je pense qu'il y aura toujours un solde et sans doute cela doit-il faire partie de l'appel d'offres que vous allez rédiger. Je ne manquerai pas de revenir de manière plus approfondie sur ce dossier à la fin de cette année.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, pour répondre à votre demande et pour ne pas vous donner un montant erroné, il vous sera communiqué dans l'après-midi.

1.2 Question de M. André Antoine, intitulée «Utilisation de la provision budgétaire de 40 millions d'euros et nécessité d'un premier ajustement au budget 2023»

M. André Antoine (Les Engagés). – Le budget initial de 2023 a été élaboré en octobre 2022 sur la base des prévisions macro-économiques de septembre 2022 arrêtées par le Bureau fédéral du Plan (BFP), qui prévoyait pour 2023, une croissance du produit intérieur brut (PIB) de 0,5 % et une inflation de 6,5 %. À la suite de l'envolée des prix à la consommation et de la très forte augmentation du coût de l'énergie, une enveloppe d'aide exceptionnelle de 150 millions a été prévue pour l'ajustement budgétaire de 2022 et le budget initial de 2023. Pour cette seule année, différents montants forfaitaires ont été avancés selon les différentes politiques menées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais ils devaient, de l'aveu des ministres, être remboursés endéans les trois ans. Par ailleurs, Monsieur le Ministre, vous avez constitué une provision de 40 millions d'euros pour 2023 afin que, le cas échéant, vous puissiez compléter le dispositif, le transformer en subventions ou encore augmenter les montants dévolus aux différentes politiques.

Depuis lors, de très nombreux secteurs communautaires souffrent et attendent une nouvelle intervention financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Très régulièrement, le monde sportif s'exprime sur l'état de ses finances. L'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) voit un certain nombre de crèches fermer ou être menacées de fermeture et des écoles espèrent atteindre la gratuité des repas scolaires dans l'enseignement fondamental.

Dès lors, quelle sera l'éventuelle affectation de la provision de 40 millions d'euros? Quand interviendra-t-elle? Selon quelle clé de répartition, quels pourcentages, quels montants entre les différentes politiques, notamment celles que je viens de citer? Allez-vous, grâce à cette provision, secourir les institutions, associations ou écoles fragilisées par les crises sanitaire, énergétique et financière de ces derniers mois et de ces dernières années? Dans l'affirmative, selon quelles modalités? À partir de quel moment des solutions seront-elles apportées aux urgences qui se manifestent?

Par ailleurs, en raison de la croissance des taux d'intérêt, entraînant un coût supplémentaire annoncé de près de 30 millions d'euros par rapport au budget initial, une perte de plus de 118 millions d'euros dans le cadre du Plan de relance européen est venue s'ajouter. Le ministre-président l'a confirmé lors de la dernière séance plénière. En outre, le BFP a révisé ses estimations macro-économiques et l'inflation passerait de 6,5 % à 4,2 %. Or, l'inflation est un élément crucial dans

l'évolution de nos recettes institutionnelles. Par ailleurs, la croissance du PIB serait un peu meilleure, passant 0,5 % à 1 %.

À la vue de tous ces chiffres, à savoir l'utilisation de la provision, l'augmentation de la charge des taux d'intérêt, la diminution des crédits européens et la révision des paramètres constitutifs de l'évolution de nos recettes, allez-vous procéder à un ajustement budgétaire dès le mois de juin, comme la Région wallonne le fait depuis maintenant quelques années? Par rapport à cette échéance, quels sont les premiers éléments qui exercent une incidence sur le budget, à la fois des recettes et des dépenses, et qui constituent votre cahier des charges en vue d'un ajustement, je l'espère, vers la moitié de l'année? Si cet ajustement devait survenir vers la fin de l'année, il serait certes plus discret, mais moins rapide et moins transparent qu'un ajustement en bonne et due forme.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, le gouvernement a dégagé un total de 150 millions d'euros pour 2022 et 2023 afin d'aider les secteurs de la Fédération à faire face à l'augmentation des prix de l'énergie. Sur ce montant, 65 millions d'euros ont déjà été liquidés en 2022, dont 58 millions d'euros vers les secteurs. Le solde a été versé au Fonds Écureuil pour lui permettre d'octroyer des avances; de nouveaux montants devraient encore l'être prochainement.

En outre, le gouvernement avait décidé de conserver une provision non affectée de 40 millions d'euros pour poursuivre, si nécessaire, l'aide aux différents secteurs. La décision d'affectation de ces 40 millions d'euros sera prise lors du contrôle budgétaire qui aura lieu dans le courant du mois d'avril. D'ici là, les administrations ont été chargées de contrôler le budget initial et de signaler d'éventuelles nouvelles difficultés liées à l'inflation. Dans le même temps, une analyse est en cours sur l'utilisation du mécanisme d'avance de trésorerie par le biais du Fonds Écureuil pour aider les secteurs qui font temporairement face à des difficultés de liquidités. Tous ces éléments permettront au gouvernement de prendre attitude quant à l'affectation de la provision.

Plus largement, le contrôle budgétaire permettra de mettre à jour les principales hypothèses qui étaient à la base du budget initial de 2023, notamment en ce qui concerne les paramètres macro-économiques. À ce jour et sous réserve d'un examen des informations qui doivent encore être transmises par l'administration, seul un contrôle budgétaire est prévu. Cela signifie que, comme l'année passée, l'ajustement budgétaire serait prévu en fin d'année, avec le conclave au mois d'octobre et les débats parlementaires en novembre et décembre.

Je ne peux pas encore vous communiquer les tendances qui se dégagent du contrôle budgétaire, car le travail de l'administration est toujours en cours. Les discussions inter-cabinets sont prévues d'ici quelques jours et le point devrait être abordé par le gouvernement vers la moitié du mois d'avril. Comme l'année passée,

je ne manquerai évidemment pas de vous tenir informé dès que possible des résultats du contrôle budgétaire.

M. André Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, nous aurons tous constaté que vous faites preuve de retenue. Pardonnez-moi, mais nous savons bien que les cabinets ont déjà fourbi leurs armes et ont déjà formulé leurs demandes. Tous les membres de la majorité en parlent en coulisses. Vous en savez donc plus que vous ne voulez bien en dire, mais mon humble condition me force à faire preuve de patience jusqu’à la mi-avril.

Je voudrais mettre à profit mon temps de parole pour plaider en faveur de la conversion d’un certain nombre d’avances en subventions. Prêter de l’argent alors que l’on est en difficulté revient à condamner celui qui le reçoit à le rembourser. Or, certains secteurs, comme ceux de la petite enfance, du sport ou des écoles, attendent des compléments.

J’imagine que vous allez procéder à une délibération budgétaire qui sera validée lors de l’ajustement d’octobre tout en étant très vite opérationnelle. Cette stratégie a évidemment l’avantage de satisfaire les besoins et de renvoyer la décision finale à un débat beaucoup plus large en fin d’année, sachant d’expérience que le budget initial supplante toujours le budget ajusté. C’est une stratégie confortable pour vous, mais beaucoup moins pour nous.

J’espère que, d’ici quinze jours, vous pourrez au moins me donner les grandes tendances relatives aux recettes et aux dépenses. Nous avons droit à cette transparence. Je ne suis pas en train de faire votre procès, Monsieur le Ministre, mais je prépare mes arguments, le cas échéant. Avant que le procureur intervienne, j’attends que la partie civile, c’est-à-dire vous, révèle les chiffres. Nous connaissons bien la situation financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles et elle mérite que nous nous y attardions davantage.

1.3 Question de M. André Antoine, intitulée «Maîtrise et réduction de l’encours et respect de l’annualité budgétaire»

M. André Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, pour préparer nos grands rendez-vous budgétaires, vous ne m’en voudrez pas d’être très attentif à tous vos propos, de les mémoriser et, le cas échéant, d’y revenir. C’est le travail classique de contrôle du gouvernement, un travail qui revient davantage à l’opposition qu’à la majorité. Celle-ci est toujours beaucoup plus compréhensive à l’égard de ses ministres. En revanche, l’opposition a la redoutable mission d’exercer le contrôle.

Plus que jamais, nos budgets sont emportés par un endettement galopant avec un solde SEC (système européen de comptes nationaux et régionaux) attendu en 2026 de 1,655 milliard d’euros. Il faudra aussi attendre le niveau de consommation de l’emprunt des bâtiments scolaires. Peut-être les montants seront-ils encore supérieurs à cette somme? Jumelons cette situation avec une augmentation

provisoire ou définitive des taux d'intérêt, mais surtout, dès l'année prochaine, avec l'adoption d'un cadre budgétaire européen nettement plus contraignant, qui reposera sur des principes de transparence, mais aussi sur des objectifs budgétaires.

Jusqu'à présent, la vie a été plutôt belle pour vous. À mon époque, je devais rendre des comptes au Premier ministre, Elio Di Rupo, qui avait déterminé une trajectoire budgétaire pour les entités fédérées et l'entité fédérale. Nous étions tenus à la décimale près. Aujourd'hui, avec les crises sanitaire et énergétique, avec la guerre, on vous a libéré de toute contrainte. Finalement, chacun fait son petit bonhomme de chemin budgétaire. De plus, la situation de la Belgique est extraordinairement complexe, ce qui lui a valu des remontrances de différents milieux. La Cour des comptes, la Banque nationale de Belgique (BNB), le Bureau fédéral du Plan (BFP), l'Union européenne, le Fonds monétaire international (FMI), les agences de notation *Fitch Ratings* et *Standard & Poor's* concluent tous à la situation détestable de nos finances publiques. Votre ministre-président a regretté le «caractère timoré» de l'approche budgétaire en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il regrette donc qu'il n'y ait pas eu plus de courage dans les choix budgétaires et dans les dépenses. En effet, nous savons ce qu'il en est au niveau des recettes. Le doute habite même le ministre-président! Vous voulez être plus rassurant. Cependant, je ne suis pas loin, à très court terme, de partager les mêmes craintes que le ministre-président pour la trajectoire budgétaire qui sera la nôtre, à l'aune des nouvelles considérations de l'Union européenne.

Depuis le décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement de la Communauté française, vous devez certifier nos comptes publics, à partir de 2020-2021. Or, la Cour des comptes a refusé de manière cinglante de valider nos comptes. Nous pouvons le comprendre pour les toutes premières années, mais nous ne pourrions vivre très longtemps hors d'une certification des comptes. Cela serait évidemment un indice supplémentaire de la fragilité de la reddition de nos comptes ou de l'élaboration des budgets. Plus grave, votre majorité a suspendu, j'imagine à votre demande, l'article 24 du décret du 20 décembre 2011 consacrant la vérification de l'encours des engagements juridiques et de son plan de liquidation, qui était un des objectifs du décret de 2011.

Cette renonciation est d'autant plus préoccupante que notre encours est de 370,5 millions d'euros et devrait atteindre 419,1 millions d'euros en 2023. Vous me direz que c'est dix fois moins que la Région wallonne. C'est vrai. Cependant, la grande différence est que nos dépenses sont pour l'essentiel liées au personnel et aux subventions. Le fait d'avoir un encours dans des secteurs où nous devrions honorer très rapidement nos engagements induit certaines interrogations. Quelles sont d'après vous les causes de cet encours et de son augmentation? Comptez-vous le limiter et faire preuve de courage en programmant sa réduction? Dans l'affirmative, selon quelles modalités financières?

Enfin, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est encore démarquée pour un non-respect de l'annualité budgétaire. Certes, vous avez apporté quelques réponses, notamment sur le double pécule de vacances. Vous deviez continuer à œuvrer de la sorte pour l'éponger complètement à la fin de 2023, ce qui devrait permettre d'élaborer un budget 2024 dans le strict respect de l'annualité budgétaire. Pouvez-vous m'en dire davantage à propos du montant et des initiatives prises?

Reste alors un point plus nébuleux que j'ai du mal à appréhender, celui de la Cellule Urgence et Redéploiement (CUR), un service administratif à comptabilité autonome (SACA) plus généralement appelée SACA CUR. Elle a fait l'objet de tant d'alimentations et de réductions budgétaires, mais aussi de consommations évidemment, que je suis aujourd'hui incapable de dire quel est le solde disponible. Quelle est l'évolution du contrôle budgétaire que vous effectuez et quels sont les montants qui subsisteraient après l'utilisation du SACA CUR ces dernières années?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – L'article 31 du décret du 14 décembre 2022 contenant le budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2023 a en effet suspendu plusieurs dispositions du décret du 20 décembre 2011, notamment l'article 24, § 1, relatif à la vérification de l'encours des engagements juridiques et à son plan de liquidation pluriannuel. Il s'agissait d'une suspension récurrente, déjà opérée les années précédentes. Toutefois, la disposition suspendue, c'est-à-dire l'article 24, § 1, sera bien appliquée cette année. En effet, dans le cadre du contrôle budgétaire, le gouvernement a donné instruction à l'administration d'appliquer cette disposition, c'est-à-dire de vérifier pour chaque année budgétaire les encours qui doivent être annulés.

S'agissant de l'augmentation de l'encours ces dernières années, elle peut s'expliquer principalement par le renforcement de l'application du principe des engagements pluriannuels, en application du décret du 20 décembre 2011, notamment pour les conventions et contrats-programmes au sein de l'Administration générale de la culture, qui courent sur plusieurs années. Par le passé, ces conventions et contrats-programmes étaient engagés et liquidés la même année, ce qui n'avait pas d'impact sur l'encours, mais ne respectait pas strictement le décret du 20 décembre 2011. Dès lors, la régularisation initiée ces dernières années va se poursuivre afin de refléter au mieux l'ensemble des engagements juridiques pris par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les années à venir. Il ne s'agit toutefois pas d'une mauvaise gestion financière, mais au contraire d'un renforcement de nos obligations légales et d'une plus grande transparence, notamment à l'égard du Parlement et donc des citoyens, dans la continuité des efforts entrepris pour améliorer la qualité de notre comptabilité.

La problématique du report à l'année suivante des charges sociales et fiscales attachées au traitement de décembre et à l'allocation de fin d'année a été définitivement clôturée lors du budget 2022 pour permettre l'imputation budgétaire de ces charges sur le budget de l'année à laquelle elles se rapportent. Cette opération a été décidée à la suite d'une remarque de la Cour des comptes.

Une question similaire se pose concernant le double pécule de vacances, également à la suite d'une remarque de la Cour des comptes. On notera tout d'abord que le qualificatif «double» est propre au secteur privé et n'existe pas vraiment pour le secteur public. Si la question de l'imputation des pécules de vacances semble *a priori* similaire à celle des allocations de fin d'année, les discussions sont toujours en cours afin de statuer sur la position que prendra à l'avenir la Fédération sur ce point. J'y reviendrai lors des discussions sur les comptes, à l'automne prochain. Je tiens également à rappeler qu'il s'agit d'une question technique qui n'aura pas d'effet budgétaire pour la Fédération.

Enfin, le solde bancaire du SACA CUR s'élève à environ 277 millions d'euros. Ce montant, qu'on peut qualifier d'élevé, s'explique par les dotations qui lui ont été versées pour financer des aides liées à la Covid-19, mais également et principalement pour préfinancer les investissements qui émergeront au Plan de relance européen (*Recovery and Resilience Facility*, RRF). Le 16 mars dernier, le gouvernement a fait le point sur les financements «Covid-19» et les initiatives qui devraient encore faire l'objet de liquidations en 2023. Il ressort de cette analyse qu'environ 35 millions d'euros versés au SACA pour les aides «Covid-19» ne devraient pas *in fine* être liquidés, notamment lorsque des provisions n'ont pas été utilisées ou lorsque des initiatives n'ont finalement pas vu le jour. L'affectation de ces montants sera proposée dans le cadre de l'ajustement budgétaire de 2023, donc probablement en fin d'année.

M. André Antoine (Les Engagés). – Vous parliez de patience tout à l'heure, Monsieur le Ministre. Dans le cas présent, nous avons battu tous les records. Reconnaissons que les différentes majorités ont eu recours à ce dispositif. Toutefois, plus le temps passe, moins il est compréhensible. C'est une bonne nouvelle, parce qu'elle va obliger à un contrôle de l'encours et de sa liquidation. Pour ma part, c'est fondamental et je m'en réjouis, moi qui ne suis que le modeste signataire du décret de 2011.

Par ailleurs, j'entends qu'à propos de ma question du double pécule de vacances, il subsiste des discussions techniques quant à l'application des engagements pluriannuels et de l'annualité budgétaire pour notre secteur et qu'elles feront partie des grands équilibres que vous allez devoir arbitrer, même si, à ce stade, ma question reste toujours pendante, comme l'a rappelé la Cour des Comptes.

J'en viens à un troisième élément: le SACA CUR. Je me doutais bien qu'il devait encore y avoir des moyens disponibles. En Région, on a vu qu'on n'avait pas

consommé, tant s'en faut, toutes les dépenses prévues pour lutter contre la Covid-19. Vous avez évoqué la somme de 277 millions d'euros, dont 35 millions sont encore disponibles, puisqu'ils sont sans affectation par rapport à ce qui était prévu au budget initial. Dois-je comprendre que le solde du montant que vous m'avez indiqué coïncide avec le préfinancement européen? Ce qui ferait alors, s'il n'y a plus d'autres dépenses «Covid19», 244 millions d'euros, les 35 millions d'euros pouvant venir au secours de l'amputation décidée par l'Union européenne sur les crédits européens liés à votre disposition dans le Plan de relance. Ils pourraient servir à autre chose, mais ils pourraient aussi servir à cela, pour ne pas devoir recourir à l'emprunt.

Je voudrais évoquer un dernier élément. Dans les dépenses qui s'emballent et qui peuvent toucher l'annualité budgétaire, j'attire une fois de plus votre attention sur les dépenses liées aux absences pour maladie de longue durée des enseignants, ce qui représente une somme de 245 millions d'euros. Pour la disponibilité précédant la pension de retraite (DPPR), on sera probablement à 80 millions d'euros l'année prochaine. C'est dire qu'il y a là des raisons de s'inquiéter, non seulement pour la santé de nos enseignants, mais aussi et surtout pour l'impact budgétaire que cette situation représente. Je vous remercie néanmoins d'avoir dressé un bilan intermédiaire de la situation, appelant des développements dans les prochaines semaines et les prochains mois.

1.4 Question de M. André Antoine, intitulée «Présence de chiens sur les lieux de travail»

M. André Antoine (Les Engagés). – On me reproche toujours d'aborder des sujets arides, avec des cascades de chiffres, bons ou mauvais. Voilà donc une question plus légère, plus sympathique, quoiqu'intéressante, du moins je l'espère.

Selon une enquête d'Ipsos commandée par le Groupe d'action dans l'intérêt des animaux (GAIA) en mars 2021, près de la moitié des entreprises en Belgique autorisent la présence de chiens sur le lieu de travail: 52 % en Wallonie, 44 % à Bruxelles et seulement 39 % en Flandre. Néanmoins, dans les administrations publiques, il n'y aurait, semble-t-il, que deux communes qui autorisent la présence de chiens sur le lieu de travail. La première est Écaussinnes, qui le fait depuis longtemps. La seconde est Braine-l'Alleud, qui s'est récemment inspirée de l'exemple de la commune de Grenoble, en France, pour rédiger un règlement d'ordre intérieur. Ce règlement prévoit un formulaire de demande comprenant une fiche de présentation du chien et exige que celui-ci soit en bonne santé et traité contre les puces. Bien évidemment, le maître doit obtenir l'accord de tous ses collègues faisant partie du même service ou présents sur le même lieu de travail. La commune de Braine-l'Alleud a d'ailleurs imposé une période de test de trois mois durant laquelle un chien par plateau sera admis. Une évaluation et une éventuelle reconduction du règlement seront entreprises à la fin de cette période.

La présence d'un chien agirait, semble-t-il, de manière très favorable sur le bien-être physique et psychologique des salariés. Il est ainsi prouvé qu'interagir avec un animal de compagnie entraîne une réduction du taux de cortisol, qui est l'hormone du stress, et donc une réduction du stress et de l'anxiété.

Même si cette question peut relever de l'anecdote, pour moi, elle ne l'est pas. Monsieur le Ministre, quel est votre avis sur cette pratique? Allez-vous l'autoriser, sous certaines conditions, pour les services de la fonction publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Au vu de tous les éléments bénéfiques et des bons retours d'expérience, ne serait-il pas intéressant d'autoriser une période de test chez nous?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, la question de la présence d'un animal sur le lieu de travail a, jusqu'ici, principalement été soulevée dans le cadre de demandes visant à apporter un soutien à une personne en situation de handicap ou sur la base d'un besoin médical particulier.

Selon la position du service interne pour la protection et la prévention au travail (SIPPT), l'accompagnement du personnel par un animal domestique sur le lieu de travail peut être autorisé dans deux cas de figure.

Premièrement, une autorisation sera accordée à un travailleur qui présente une nécessité médicale d'être accompagné d'un chien d'assistance pour personnes en situation de handicap reconnu. Le chien d'assistance devra naturellement disposer d'un «Passeport chien d'assistance» qui certifie qu'il a bien été éduqué et dressé. Il devra en outre être suivi régulièrement par un vétérinaire et un centre de formation reconnu par l'Agence pour une vie de qualité (AViQ).

Deuxièmement, une autorisation peut être accordée si une demande médicale, par le biais de la médecine du travail, justifie la présence de l'animal dans le cas d'un chien médiateur. Elle ne sera toutefois accordée qu'après une analyse multidisciplinaire des risques et contextualisée au lieu de travail.

Si le travailleur ne rentre pas dans les conditions citées ci-dessus, l'autorisation n'est *a priori* pas accordée, mais elle peut malgré tout faire l'objet d'une analyse au cas par cas. La demande sera appréciée au regard des différents domaines de prévention et des risques liés à la présence de l'animal, lesquels touchent notamment à la santé, la sécurité, l'hygiène, l'ergonomie, les aspects psychosociaux, ainsi que d'autres aspects comme la responsabilité des faits de l'animal.

À l'heure actuelle, une demande liée à des motifs de bien-être a été transmise. Elle a été refusée pour cause de santé, certains collègues présentant des allergies.

M. André Antoine (Les Engagés). – J'en déduis que la présence de chiens n'est pas vraiment souhaitée, sauf situation médicale particulière, notamment pour

des personnes malvoyantes, ou dans certaines circonstances tout à fait exceptionnelles et avec autorisation spécifique. Il n'y a en outre pas de test programmé. J'aurais espéré qu'une opération pilote soit développée, ne fût-ce que pour en tirer les premiers enseignements.

En ce qui me concerne, mon fidèle compagnon Bingo était prêt à venir avec moi ce matin et, croyez-moi, si vous n'aviez pas répondu correctement, il se serait manifesté de manière beaucoup plus bruyante que je ne le fais aujourd'hui. Voilà pour la petite histoire, Monsieur le Ministre.

(M. André Antoine prend la présidence)

1.5 Question de M. Mourad Sahli, intitulée «Un ordinateur par élève, la stratégie payante du gouvernement»

1.6 Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Équipement numérique des écoles»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Mourad Sahli (PS). – Monsieur le Ministre, la Fondation Roi Baudouin (FRB), en collaboration avec l'ASBL EducIT, vient de divulguer les conclusions de son projet «Rentrée numérique» dont l'objectif est de promouvoir l'utilisation du numérique à l'école en tant qu'outil de transformation des pratiques pédagogiques et des apprentissages, dans l'intérêt de tous les élèves. En quatre ans, les élèves de plus de cent établissements d'enseignement secondaire ont bénéficié d'un accompagnement comprenant à la fois la fourniture d'équipements pour les élèves et la formation des enseignants, ce qui a été un succès. La FRB a créé ce projet dans le but d'encourager l'intégration du numérique dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le projet a été évalué par le Centre de recherche sur l'instrumentation, la formation et l'apprentissage (CRIFA) de l'Université de Liège (ULiège). Ce centre a étudié l'impact du projet sur 21 écoles de différents contextes socio-économiques. Les résultats montrent que l'implication de tous les acteurs, c'est-à-dire les élèves, la direction, le référent numérique et les parents, est essentielle et que l'accompagnement des enseignants doit être prolongé. Les chiffres clés indiquent que le projet a permis une augmentation significative de l'utilisation du numérique par les élèves, ainsi que des avantages pédagogiques pour les enseignants et les élèves. La grande majorité des élèves, des enseignants, des directions et des parents ont une opinion positive du projet et considèrent que le modèle «un pour un» est la meilleure façon d'intégrer le numérique à l'école.

De nos jours, il est plus que jamais évident que le numérique est en train de s'imposer rapidement. La pandémie de Covid-19 a mis en exergue la fracture numérique existant entre élèves, mais également entre les professeurs et les parents.

Votre politique numérique au sein des établissements scolaires, basée sur le modèle «un pour un» en lieu et place des salles informatiques, rencontre une adhésion presque totale.

Monsieur le Ministre, comment avez-vous accueilli les résultats de cette étude? Les chiffres qui y sont avancés sont-ils similaires à ceux de votre administration? Avez-vous des compléments d'information à nous communiquer quant à votre politique visant à réduire la fracture numérique?

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Monsieur le Ministre, le projet pilote «Rentrée numérique» mené par l'ASBL EducIT a fait l'objet d'un rapport mené conjointement par la FRB et l'ULiège. Ce dernier fournit de nouveaux éléments d'analyse. Les principaux enseignements résident dans l'amélioration de la richesse des cours et dans l'organisation de plus d'activités de différenciation et d'évaluations formatives. Le rapport souligne également, chez les élèves, plus de motivation à apprendre et la valorisation du travail en groupe. Côté négatif, il y a le problème de concentration. La conclusion est la suivante: la grande majorité des élèves, des directions et des parents considèrent que le modèle «un pour un» constitue la meilleure manière d'intégrer le numérique.

Monsieur le Ministre, la presse a présenté le projet «Rentrée numérique» comme étant le modèle qui sera généralisé dans la stratégie numérique menée par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans les écoles. Ce projet étant une application très spécifique du dispositif, pouvez-vous me confirmer que c'est bien le modèle qui sera généralisé? Quels enseignements en tirez-vous par rapport à la stratégie plus globale que vous établissez avec le ministre-président?

Les *chromebooks* ont un avantage: ils sont moins chers puisqu'ils coûtent 290 ou 300 euros. Néanmoins, ils ont aussi des inconvénients: ce sont des appareils sans mémoire propre – tout va dans un *cloud* – qui nécessitent donc une connexion à internet pour être activés. Des problèmes se posent quant à la garantie du respect de la vie privée des élèves, mais aussi à leur habitude à des logiciels propres. Ce sont des points d'attention importants. Quelles sont les réflexions en cours sur ces problèmes et les solutions que le gouvernement compte y apporter?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – J'ai pris connaissance du dernier rapport d'évaluation du projet «Rentrée numérique» mené par la FRB et le CRIFA. Il confirme positivement certaines orientations posées par la stratégie numérique de notre Fédération. La stratégie numérique de l'enseignement préconise notamment une approche basée sur le modèle «un pour un». Elle est identique au projet «Rentrée numérique» selon lequel il s'agit de faire en sorte que chaque élève dispose à l'école d'un ordinateur portable, d'un *notebook* ou d'une tablette pour une utilisation continue à la fois en classe et à la maison.

Plus de 29 000 PC, volets 1 et 2 confondus, ont pu être acquis par le biais de cette stratégie. Je me réjouis que celle-ci rencontre une adhésion importante auprès des différents acteurs concernés. Cependant, ce projet n'est pas financé et coordonné par notre Fédération. Il est à l'initiative d'un organisme tiers non institutionnel. La Fédération fait toutefois toujours partie du comité d'accompagnement du projet. En ce qui concerne la question des *chromebooks*, le matériel informatique relève du choix de chaque école.

Je vous confirme qu'afin de réduire la fraction numérique au sein de notre Fédération, la priorité a été donnée au projet visant à prévenir ou à réduire son impact. Notre Fédération a d'ailleurs souhaité mettre gratuitement à la disposition de toute la population l'outil d'autodiagnostic et de développement de compétences numériques Pix, qui permet à l'utilisateur de renforcer ses compétences. Nous en avons déjà parlé auparavant. Cet outil sera également déployé auprès des élèves relevant de l'enseignement obligatoire et de l'équipe pédagogique. Des orientations ont été proposées dans le cadre du chantier n° 3 du Pacte pour un enseignement d'excellence afin que Pix soit mis à leur disposition à partir de la prochaine rentrée scolaire.

L'approche de l'équipement numérique dans ses dimensions relatives au financement et au déploiement dépend également des accords de coopération avec les deux Régions, ainsi que des choix politiques posés en matière de financement. À cet égard, les discussions sont en cours avec les instances régionales. En ce qui concerne la collectivité, une articulation des initiatives est menée entre l'enseignement obligatoire, le budget et les bâtiments scolaires. Nous continuerons à travailler pour équiper les écoles et les élèves tout en essayant de réduire la fracture numérique.

M. Mourad Sahli (PS). – Nous encourageons à maintenir le soutien offert aux écoles dans le cadre de la politique de numérisation. En effet, il est démontré que le numérique dans les écoles facilite bien entendu la communication entre tous les membres de la communauté éducative, qu'il s'agisse des élèves, de la direction ou des parents. En outre, il présente des avantages pour toutes ces personnes. Monsieur le ministre, je vous invite à poursuivre en ce sens, car c'est essentiel pour nos jeunes et toute la communauté éducative.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Je continue à saluer l'action du gouvernement pour accélérer la stratégie suivie. La crise sanitaire de la Covid-19 a favorisé cette accélération. Un élément que j'ai entendu m'a fait plaisir: «à l'école». Monsieur le Ministre, vous l'avez répété à plusieurs reprises. C'est dans la foulée de ce que vous avez dit en séance plénière, à savoir qu'il faudrait une complémentarité entre les deux approches. C'est très important, car, plus que jamais, je reste convaincu par le modèle d'un ordinateur par élève du point de vue de l'utilisation, plutôt que par le modèle «un pour un» du point de vue de la possession individuelle. Il est en effet beaucoup plus favorable aux familles précarisées. Imaginez

un élève qui change d'établissement. À son arrivée dans la nouvelle école, il n'a pas d'ordinateur. Quand il en trouve un dans sa classe, il peut l'utiliser même s'il n'en a pas. En revanche, si l'ordinateur n'est pas en classe et s'il arrive sans en posséder un, il reste démuni face aux demandes des enseignants. Le fait de mener les deux approches, en privilégiant aussi l'équipement des écoles, est fondamental. J'adhère par contre pleinement au principe de la possession individuelle par les enseignants. Les études le montrent: à la maison, les enseignants doivent préparer leurs cours et ont besoin d'outils numériques à leur domicile.

J'attire aussi l'attention sur un point précis. Le projet «Rentrée numérique» reprend les 75 euros de réduction et ajoute une réduction supplémentaire financée par la FRB. C'est intéressant pour les familles précarisées. Le rapport en question pointe lui-même un lien important. En effet, la totalité des publics ciblés a été contactée chaque année. Cependant, la prise d'informations s'est principalement réalisée sous format électronique, ce qui a entraîné des biais potentiels, principalement vis-à-vis des parents qui ne sont pas équipés.

Je termine par deux points. Premièrement, je souligne l'intérêt de prendre en considération la santé et l'écologie. De telles questions favorisent encore plus la réflexion sur l'équipement collectif et l'équipement des écoles, d'autant plus que les élèves possèdent déjà un téléphone mobile et qu'ils sont parfois sujets à une addiction aux outils technologiques. Lutter contre cette forme d'assuétude, c'est aussi contribuer à la bonne santé des élèves. Deuxièmement, vous avez parlé de la concertation avec les Régions. J'ai interrogé votre collègue bruxellois, M. Bernard Clerfayt. Plus de coordination entre les diverses entités fédérées ne pourrait être que bénéfique pour les écoles.

(M. Mourad Sahli, président, reprend la présidence)

1.7 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Discriminations et racisme en Fédération Wallonie-Bruxelles»

1.8 Question de Mme Alice Bernard, intitulée «Plan de lutte contre le racisme»

1.9 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «État d'avancement du Plan interfédéral de lutte contre le racisme»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. *(Assentiment)*

Mme Françoise Schepmans (MR). – Monsieur le Ministre, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le 21 mars, Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, a fourni plusieurs chiffres pour l'année 2022 qui démontrent que cette problématique est encore bien présente. Ainsi 735 dossiers relatifs au racisme ont été ouverts l'an dernier, aux côtés de plaintes concernant des discriminations liées au handicap, aux convictions religieuses, à l'âge ou à l'orientation sexuelle. Même si Unia constate quelques

avancées encourageantes – notamment sur le marché de l’emploi –, celles-ci ne suffiraient pas combler le retard en termes d’accès aux emplois de qualité.

Compétente dans le domaine de l’Égalité des chances, la Fédération Wallonie-Bruxelles a un rôle important à jouer dans la lutte contre les discriminations observées à de nombreux niveaux. Ainsi, dans le secteur du sport, une étude récente de la *Katholieke Universiteit Leuven* (KU Leuven), étude dont les médias se sont fait l’écho, a une fois de plus montré à quel point le racisme sur les terrains de football et autour de ceux-ci peut se manifester dans le football, aussi bien professionnel qu’amateur. Cris, insultes, dénigrements, moqueries y sont malheureusement monnaie courante et les conséquences sur les joueurs peuvent être désastreuses. Je pense ici en particulier aux enfants confrontés à ce type de situation.

Monsieur le Ministre, quelles actions développez-vous dans le cadre de vos compétences pour enrayer le racisme? Quelles sont les collaborations instaurées avec vos collègues ministres? Quels sont les détails du Plan de lutte contre le racisme 2023-2026 récemment annoncé par votre gouvernement? Unia pointe le problème d’accessibilité des personnes d’origine étrangère à l’emploi. Qu’en est-il de la fonction publique en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelles sont les initiatives prises pour les personnes handicapées et les seniors? Pouvez-vous nous informer sur l’état d’avancement du plan interfédéral de lutte contre le racisme et les discriminations, élaboré en collaboration avec le gouvernement fédéral? Quelles en sont les lignes directrices?

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, la Journée internationale pour l’élimination de la discrimination raciale s’est tenue le 21 mars. Dès le 19 mars, plusieurs manifestations et rassemblements ont eu lieu partout en Belgique afin que les différents gouvernements prennent des mesures structurelles pour lutter contre le racisme. En 2021, Unia a recensé le nombre record de 2 379 dossiers ouverts pour des faits de discrimination raciste et décrit notre pays comme «un marché de l’emploi à plusieurs vitesses selon votre origine encore en 2022».

La Belgique est donc l’un des pires élèves d’Europe en termes de lutte contre le racisme. Or, en 2001, à l’occasion de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l’intolérance qui y est associée organisée à Durban, elle s’est engagée à élaborer un plan national d’action contre le racisme. Toutefois, 22 ans plus tard, alors que des pays comme la France, les Pays-Bas ou l’Allemagne ont adopté un plan depuis longtemps – ils en sont parfois déjà à leur deuxième –, la Belgique n’a toujours pas adopté de plan interfédéral.

La semaine dernière, nous avons appris par voie de presse que la Fédération Wallonie-Bruxelles va se doter de son propre plan. C’est une bonne nouvelle, mais nous regrettons que le processus ait été aussi long, car, entretemps, des citoyens ont été victimes de racisme. Je ne prendrai qu’un seul exemple concret, celui de Mehdi qui va à l’école à Bruxelles. Son préfet lui a dit d’aller dans l’enseignement

professionnel, car, de toute façon, les gens comme lui, les «Mohamed, Khadija ou Mehdi» finiront au mieux au chômage.

Monsieur le Ministre, qu'est-ce qui vous a empêché d'agir plus tôt? Quelles sont les grandes lignes du plan et selon quelles priorités allez-vous passer à l'action? Dans quelle mesure et dans quel délai sera-t-il rattaché au plan d'action interfédéral que nous attendons toujours?

M. Thierry Witsel (PS). – L'humoriste Guy Bedos a résumé la situation de la meilleure des manières: «Le racisme n'est pas une opinion, c'est un délit.» Malgré les sanctions et les leçons de l'histoire, ceux qui subissent l'une ou l'autre forme de discrimination sont encore trop nombreux. Unia a relevé qu'un tiers des plaintes concernait des dossiers «raciaux» et cette tendance est à la hausse ces dernières années. Le catalogue des discriminations paraît sans fin. Celles-ci peuvent être basées sur le genre, l'origine ethnique, l'accès à l'emploi, la culture, la santé ou encore le logement. Le combat n'est jamais gagné et nous devons toujours rester attentifs. Étant donné que ce combat doit être mené au niveau fédéral, le gouvernement a exprimé sa volonté d'élaborer un plan d'action interfédéral de lutte contre le racisme et les discriminations. En effet, il est essentiel d'écouter les acteurs de terrain et de créer, ensemble, un plan ambitieux à ce niveau.

Monsieur le Ministre, la lutte contre le racisme et les discriminations est un sujet fondamental pour vous. Dès lors, quelles sont les demandes spécifiques du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les priorités qu'il porte dans le cadre de la création du plan d'action interfédéral de lutte contre le racisme? Pouvez-vous dresser un état des lieux du travail de la conférence interministérielle (CIM) Lutte contre le racisme? Où en sont les discussions de la Coalition NAPAR? Quel est le calendrier des prochaines rencontres? Quels sont les objectifs à court et moyen termes?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – En ce qui concerne les initiatives qui relèvent de mes compétences dans le cadre de la lutte contre le racisme en Fédération Wallonie-Bruxelles, j'évoquerai l'appel à projets annuel et le dispositif de labellisation liés au décret du 8 mars 2018 relatif à la promotion de la Citoyenneté et de l'Interculturalité, doté d'un budget annuel de 3 millions d'euros. Cette année, nous avons également lancé un appel à projets pour un montant de 500 000 euros destiné aux services d'aide en milieu ouvert (AMO). Le but est de sensibiliser les jeunes à la prévention et à la lutte contre le racisme. En outre, nous lançons tous les ans une campagne de lutte contre le racisme qui, cette année, a été assortie d'une sensibilisation organisée dans les écoles avec l'aide du Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX). Par ailleurs, nous subventionnons une série d'opérations et d'opérateurs, pour des projets divers en lien avec la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme.

Concernant l'accessibilité des personnes d'origine étrangère à l'emploi au sein de la fonction publique, le ministère a pris plusieurs mesures concrètes pour éviter toute forme de discrimination au niveau du recrutement. En voici quelques exemples: la mise en œuvre d'un outil permettant la rédaction d'offres d'emploi sans discrimination directe ou indirecte; l'aménagement des procédures de sélection pour les personnes en situation de handicap; la formation à l'égalité, à la diversité et sur des techniques d'entretien sans biais discriminatoire pour les agents chargés du recrutement; un guide d'accueil des nouveaux collaborateurs destiné notamment à encourager et soutenir les membres du personnel d'encadrement dans leurs démarches d'accueil des collaborateurs en situation de handicap; l'aménagement des postes et des environnements de travail des personnes en situation de handicap.

Eu égard au plan d'action interfédéral de lutte contre le racisme, la contribution et la position de la Fédération ont été envoyées à l'automne 2021. Nous sommes d'ailleurs la première entité à les avoir envoyées, dans le cadre des discussions de la Coalition NAPAR et bien avant que celles-ci ne dégénèrent. Pour rappel, ces discussions menées au sein du groupe de travail de la CIM ont duré jusqu'à l'hiver 2022, mais n'ont jamais permis d'aboutir à un consensus, tant sur le fond que sur la forme. En cause notamment, la position de la Communauté flamande qui souhaitait revoir la structure du texte.

À l'été 2022, après que la Flandre a repris la présidence de la CIM, les différentes entités fédérées sont parvenues à un nouvel accord sur la méthodologie et la structure du plan. Toutefois, en dépit de l'avancement des discussions, certaines entités fédérées ont pris du retard sur le calendrier prévu. La charge de travail serait trop importante en ce moment et le cabinet du ministre Somers ne nous a pas encore envoyé les derniers documents. À ce stade, je suis donc dans l'incapacité de vous dire quand le plan d'action interfédéral de lutte contre le racisme verra le jour.

Au vu de la situation, il me paraissait important que la Fédération Wallonie-Bruxelles se dote d'un instrument global de lutte contre le racisme avant la fin de la législature. C'est pourquoi, avec la pleine et entière collaboration de mes collègues du gouvernement, j'ai proposé que la Fédération Wallonie-Bruxelles adopte son propre plan de lutte contre le racisme. Conçu pour s'insérer parfaitement dans le plan d'action interfédéral de lutte contre le racisme, le Plan de lutte contre le racisme 2023-2026 de la Fédération a été adopté jeudi dernier. Concrètement, la méthodologie adoptée par Coalition NAPAR a été réutilisée par le groupe de travail technique chargé d'élaborer le Plan de lutte contre le racisme 2023-2026. Unia était d'ailleurs associé aux réunions de ce groupe de travail. En fonction des thématiques abordées, le plan a été soumis à la consultation de représentants de la société civile et d'experts.

Le plan de lutte contre le racisme de la Fédération Wallonie-Bruxelles se décline en deux parties: une partie transversale et une partie relative aux différentes compétences de la Communauté française – fonction publique, enseignement, culture, jeunesse, enfance, médias et sport. Sur le plan transversal, notons, à titre d'exemple, la création d'un conseil chargé d'émettre des avis et des recommandations sur toute question relative à la lutte contre le racisme en Fédération. Concernant la partie relative aux compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, citons les principaux objectifs mentionnés: participer à la protection et au soutien des victimes, ainsi qu'à la sensibilisation des auteurs; participer à la lutte contre la cyber-haine; miser sur une législation performante, qui s'applique de manière effective et efficace; intensifier la politique de diversité dans l'enseignement; promouvoir et garantir la diversité au sein des secteurs des médias, de la jeunesse, de la culture, de l'enfance et du sport; viser et reconnaître la diversité sur le lieu de travail, ainsi que sur le marché de l'emploi dans le secteur public; participer à l'automatisation du suivi et de l'étude du racisme et, enfin, participer à la formation et à la sensibilisation contre le racisme.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Monsieur le Ministre, il nous faudra encore faire preuve de patience eu égard à ce fameux plan d'action interfédéral. Vous dites avoir consulté nombre d'experts et de civils dans le cadre de l'élaboration du Plan de lutte contre le racisme 2023-2026. Par le biais d'une question écrite, je vous demanderai des précisions sur les personnes qui ont été consultées. Vous annoncez la création d'un conseil chargé d'émettre des avis et des recommandations sur toute question relative au racisme. N'est-ce déjà pas l'une des missions d'Unia? Des synergies sont-elles prévues entre les deux structures? Je ne manquerai pas de vous réinterroger au sujet de ce dossier fondamental.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre exposé sur le Plan de lutte contre le racisme 2023-2026. Nous nous réjouissons de son existence, mais déplorons qu'il ait fallu attendre vingt ans pour le concrétiser. La Belgique avait pris des engagements dans ce domaine en 2001 et les discussions ont seulement débuté en 2020. Malgré les contributions apportées en 2021 à ce dossier par la Fédération, nous aurions pu mettre ces vingt années à profit pour le faire évoluer. Par ailleurs, il manque encore des contributions des autres niveaux de pouvoir pour obtenir un plan interfédéral. Je vous encourage donc à inciter vos collègues à avancer aussi sur cette question. Nous resterons attentifs à l'évolution de ce dossier et vous poserons des questions concernant la concrétisation, sur le terrain, des différents engagements que vous venez de prendre.

M. Thierry Witsel (PS). – Monsieur le Ministre, cette thématique est essentielle et je parle d'expérience. Je vous félicite pour les appels à projets, pour les 3 millions d'euros dédiés au dispositif de labellisation, ainsi que pour les 500 000 euros destinés aux services AMO afin de sensibiliser la jeunesse. Celle-ci a bien besoin d'évoluer dans une société qui lui ressemble, loin des idées préconçues. À défaut de ce plan d'action interfédéral, l'adoption d'un Plan de lutte contre le racisme

2023-2026 en Fédération Wallonie-Bruxelles me paraît primordiale, tout comme la collaboration avec les différents acteurs de terrain. Ce plan comprend donc une partie transversale et une partie relative aux différentes compétences de la Communauté française. Madame Bernard, bien qu'il ait fallu attendre vingt ans, nous progressons puisque le ministre a mis en œuvre des mesures très intelligentes. Profitons-en. Je me réjouis aussi que le futur plan d'action interfédéral de lutte contre le racisme entre en vigueur.

1.10 Question de M. Michele Di Mattia, intitulée «Dispositions d'inclusion et d'accessibilité dans l'avant-projet d'arrêté portant exécution du décret du 30 septembre 2021 relatif au plan d'investissement dans les bâtiments scolaires établi dans le cadre du plan de reprise et résilience européen»

M. Michele Di Mattia (PS). – Monsieur le Ministre, je vous ai précédemment interrogé sur les garanties d'inclusion et d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) dans le cadre du chantier des bâtiments scolaires. En votre qualité de ministre de l'Égalité des chances, vous avez affirmé que ces aspects étaient prioritaires et que vous souhaitiez accompagner les pouvoirs organisateurs dans cette dynamique au travers de recommandations et de normes claires et ambitieuses, élaborées en collaboration avec des associations spécialisées.

Lors de la séance du gouvernement du 23 mars dernier, vous avez présenté l'avant-projet d'arrêté portant exécution du décret relatif au plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires pour une première lecture. Quelles sont les dispositions prévues? Où en est la concertation avec les bureaux d'expertise? L'accessibilité sera-t-elle un critère incontournable de l'appel à projets du plan d'investissement?

Plus spécifiquement, l'enveloppe budgétaire globale du plan d'investissement prévoit-elle le financement des audits des bâtiments, sur place ou sur plan? Le cas échéant, quels seront les opérateurs chargés de ces audits et dans quel délai ceux-ci devront-ils être réalisés? Dans ce même cadre et au bénéfice des services-conseils reconnus en Fédération Wallonie-Bruxelles, une participation financière est-elle prévue pour assurer un suivi ou un accompagnement minimal des architectes et maîtres d'œuvre, afin de garantir que l'accessibilité soit prise en compte tout au long du projet?

Pour terminer, les familles ont généralement du mal à trouver une liste des écoles accessibles aux PMR. Ne serait-il donc pas opportun d'élargir les missions de l'organisme de certification Access-i pour qu'il assume une fonction de centre d'information auprès des familles concernées?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – J'ai souhaité mettre l'accent sur l'accessibilité et l'in-

clusion de nos bâtiments scolaires dans la mise en œuvre de ce plan d'investissement exceptionnel. Ces sujets me tiennent en effet particulièrement à cœur, car je veux que nos bâtiments soient accessibles à tous et adaptés aux besoins de chacun.

Afin de prendre les bonnes mesures et de formuler les recommandations les plus opportunes pour les pouvoirs organisateurs, nous nous sommes inspirés des travaux du chantier des bâtiments scolaires qui s'est lui-même appuyé sur une large concertation. Nous avons par ailleurs soumis notre projet à des opérateurs extérieurs spécialisés, dans le but d'avoir une vue d'ensemble du sujet.

Le plan d'investissement prévoit l'obligation de faire réaliser des audits sur l'accessibilité et l'adaptation des bâtiments à l'enseignement inclusif. Ces audits pourront être financés par le biais des frais généraux octroyés aux pouvoirs organisateurs.

En ce qui concerne les opérateurs chargés de la réalisation de ces audits, nous ne pouvons pas les lister précisément sans risquer d'en favoriser certains par rapport à d'autres. Toutefois, le projet d'arrêté d'exécution du décret prévoit que ces auditeurs doivent être agréés. Afin de garantir que les auteurs de projets sachent ce qui est attendu, une annexe accompagne l'arrêté. Celle-ci reprend l'ensemble des mesures à déployer, et ce, en fonction de la typologie des travaux réalisés.

Il est également important pour moi de différencier les obligations en fonction de la taille des chantiers entrepris. Ces recommandations sont nombreuses et variées. Cela va du nombre de prises électriques à prévoir par local pour permettre l'utilisation d'outils informatiques au choix des couleurs en fonction des hypersensibilités, en passant par l'installation de systèmes d'alerte visuelle ou sonore. Les auditeurs pourront accompagner les maîtres d'ouvrage tout au long des chantiers en vue de faciliter l'application des recommandations.

Quant à l'identification des écoles inclusives, nous avons pour projet de développer un large plan de communication relatif à notre action dans les bâtiments scolaires. Ce plan permettra notamment d'identifier les écoles qui auront été rénovées selon ces standards d'inclusion et d'accessibilité.

M. Michele Di Mattia (PS). – Monsieur le Ministre, je vois que vous maintenez vos ambitions et je vous en remercie. Bon nombre d'entre nous tiennent cette priorité à cœur. Ultérieurement, lorsque les dossiers seront plus aboutis, j'aimerais aussi entendre la liste des priorités. De mon expérience à l'échelle communale, lorsqu'un plan de rénovation se présentait, on fixait des ensembles de cinq priorités. Certaines sont plus importantes que d'autres, qui ne seraient pas réalisables à court terme, pour une série de raisons techniques. Cela demande d'affiner le processus.

Il convient également de communiquer les informations aux familles. À ce sujet, vous m'avez donné des garanties et je vous en remercie.

Enfin, la typologie des travaux reste un point important, car entre refaire un escalier et rénover l'ensemble du bâtiment, l'approche est différente. En tout cas, je salue votre dynamisme dans ce dossier.

1.11 Question de M. André Antoine, intitulée « Construction et financement de l'Athénée de Lauzelle »

M. André Antoine (Les Engagés). – En 1994 – j'y étais –, l'Athénée royal Paul Delvaux a ouvert pour la première fois les portes de ses locaux provisoires, préfigurant des installations définitives en cas de succès pédagogique. Il a fallu attendre l'année 2013 pour voir la Communauté française procéder à l'acquisition d'un bâtiment situé à quelques pas de l'implantation de l'Athénée royal Paul Delvaux à Lauzelle. Le bâtiment de 3 000 mètres carrés sur deux étages est situé dans la même rue de Clairvaux que les bâtiments provisoires dans laquelle l'Athénée est installé depuis 1994. Le bâtiment acquis doit faire l'objet d'aménagements de rénovation complète répondant aux normes d'occupation, de sécurité des bâtiments scolaires et de performance énergétique des bâtiments (PEB).

En 2019, la Fédération Wallonie-Bruxelles a lancé un concours pour désigner un auteur de projets en vue de réaliser les travaux, mais sans succès. Le marché a été relancé au mois de décembre 2021. L'association momentanée Goffart-Polomé-Rigby a été désignée lauréate du marché d'architecture. Ce marché vise la rénovation complète du bâtiment susceptible d'accueillir 320 élèves, des différents locaux – salles informatiques, laboratoires de sciences, salle des professeurs, sanitaires et réfectoires –, de la cour de récréation et du préau.

Il a donc fallu près de 30 ans pour voir la Fédération Wallonie-Bruxelles statuer sur ce dossier. Et ce n'est pas fini, car nous n'en sommes malheureusement pas encore à l'inauguration définitive et solennelle des locaux réservés à cette école!

C'est l'occasion pour moi de vous demander, Monsieur le Ministre, de regarder dans le rétroviseur de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Communauté française: pourquoi tant de lenteurs dans ce dossier? Pourquoi a-t-il fallu attendre près de 30 ans pour voir enfin programmé le calendrier d'exécution?

Depuis l'acquisition des modules provisoires, puis du bâtiment voisin, les locations, les honoraires d'architectes, ainsi que les travaux de modernisation et d'adaptation du bâtiment de 3 000 mètres carrés aux exigences en matière de PEB, ont fait en sorte que le budget dépasse largement celui qui avait été évoqué il y a une, deux ou trois décennies.

Quels sont les montants que la Fédération a engagés depuis lors? Quels sont les montants pour les travaux à venir? Quel sera le calendrier d'exécution et d'inauguration de la nouvelle école? Quel est le budget des indispensables équipements et aménagements extérieurs? Cette école a fait montre de beaucoup de courage, de ténacité et de qualité pédagogique pour survivre jusqu'ici. Il lui manquait des locaux définitifs. Allez-vous les lui offrir?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, je vous remercie pour cet historique qui remonte à une période où je n'étais pas encore parlementaire.

En décembre 2013, la Fédération Wallonie-Bruxelles a acheté un bâtiment de bureaux situé dans la même rue que les locaux actuels afin d'apporter une solution pérenne à l'accueil des élèves. À la suite de cet achat, deux permis d'urbanisme ont été obtenus: le premier pour le changement d'affectation et le second, en décembre 2016, pour la transformation du bâtiment.

En 2017, des problèmes de stabilité ont été détectés, obligeant la relance des études. En novembre 2019, un marché a été lancé. Toutefois, au vu du faible nombre de candidatures pour un marché de type «*Design, Build, Finance, Maintain*» (DBFM) d'une telle ampleur, nous avons décidé de repasser le dossier en procédure classique. Un marché de services a donc été lancé en décembre 2021, aboutissant, en novembre dernier, à la désignation de l'équipe d'auteurs de projets.

Après avoir consulté les nombreuses instances devant l'être préalablement, telles que les pompiers, les communes, la Région et les services internes pour la protection et la prévention au travail (SIPPT), l'esquisse est sur le point d'être approuvée. L'équipe d'auteurs de projets continuera ses études afin d'obtenir un nouveau permis d'urbanisme et de lancer les travaux. La durée totale des travaux est estimée à deux ans. Par ailleurs, malgré l'abandon du projet précédent, le calendrier reste inchangé: l'objectif est de terminer les travaux pour la rentrée 2026.

Pour ce qui est du coût de l'opération, l'achat du bâtiment de bureaux s'élève à 2,5 millions d'euros et les travaux et honoraires sont estimés à ce jour à 5,6 millions d'euros, TVA comprise. Il est trop tôt pour vous communiquer le montant final puisque les études sont toujours en cours.

M. André Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, en l'occurrence, l'Athénée royal Paul Delvaux cherche un bâtiment définitif depuis 1994! L'épisode du DBFM s'est avéré extrêmement préjudiciable pour cet établissement: là où cette technique budgétaire devait accélérer les travaux, elle n'a fait que les retarder. Reste à retenir la leçon de cet échec pour les autres bâtiments scolaires.

Aujourd'hui, cependant, un bureau a été désigné. Encore faudra-t-il qu'il termine le routage du dossier administratif, en particulier l'obtention d'un permis de bâtir, avec tout ce que cela comporte comme études de mobilité, de performance énergétique, etc. Tout cela nous amènera probablement déjà au début de l'année prochaine. Il faudra encore ajouter les délais d'exécution, que vous avez estimés à environ deux ans. C'est une estimation, car il ne faut pas exclure un recours quant à la désignation de l'entrepreneur adjudicataire.

En outre, au regard de l'augmentation du prix d'intervention des entreprises et du coût des matériaux, que vous avez estimée à 30 % il y a quelques semaines, je crains que les montants que vous avez évoqués soient totalement dépassés et que le coût s'élève plutôt à 8 millions d'euros, auxquels il faut ajouter les 2 millions déjà dépensés. C'est encore sans compter les frais de location et autres honoraires. La facture dépassera donc très largement les 10 millions d'euros. Là n'est pas le plus grave; encore faut-il respecter le calendrier pour que ces écoliers puissent enfin trouver des murs adaptés à leur scolarité et leurs choix pédagogiques. Ce ne sera pas avant la rentrée de 2026 et même probablement dans le courant de l'année 2027.

Même si vous n'y pouvez rien, c'est tout de même un terrible constat d'échec de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'égard de son propre réseau! Il aura finalement fallu presque 33 ans pour voir naître une école adaptée. Heureusement que ce n'est pas le cas partout, car ce serait désespérant!

1.12 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Projet mixte sur le site Léopold De Swaef»

Mme Françoise Schepmans (MR). – Monsieur le Ministre, je reviens sur le projet de création d'un pôle mixte mêlant des infrastructures sportives et scolaires sur le site Léopold De Swaef, dans le quartier Scheut de la commune d'Anderlecht. À cet égard, un marché de service a été attribué à un groupement d'architectes paysagistes en avril 2021 pour soutenir le réaménagement de cette parcelle de 4,5 hectares appartenant à la société publique d'administration des bâtiments scolaires (SPABS) de Bruxelles.

Comme nous le savons, l'objectif est d'y implanter de nouvelles infrastructures modernes et accueillantes pour accueillir l'école fondamentale existante, un degré d'observation autonome de près de 600 élèves ainsi qu'un centre sportif ADEPS. À la suite de la passation dudit marché, des réunions du comité d'accompagnement étaient prévues et, à l'issue de celles-ci, un premier planning prévisionnel des études et des travaux a été défini. Il prévoit la fin du chantier aux environs du mois de septembre 2026, moyennant le dépôt des demandes de permis d'urbanisme et d'environnement avant la fin de l'année 2022.

Aussi, Monsieur le Ministre, pourriez-vous brosser un état d'avancement de ce dossier? Les formalités administratives sont-elles aujourd'hui remplies et les travaux programmés? Quelles sont les grandes étapes de ce chantier? Par ailleurs, vous aviez indiqué au Parlement que les services de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), en bonne entente avec la SPABS de Bruxelles, travaillent sur un projet d'occupation temporaire au bénéfice des écoles environnantes et des associations locales. Pourriez-vous nous apporter des précisions à ce sujet? Ce projet a-t-il abouti?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – La longue concertation avec l'urbanisme bruxellois et les autres instances concernées par le projet s'est achevée par le pré-accord du Service d'incendie et d'aide médicale urgente (SIAMU) en décembre dernier. En parallèle, les besoins de l'école fondamentale et du degré d'observation autonome ont dû évoluer vers ceux du tronc commun, afin que le projet soit en adéquation avec les objectifs du Pacte pour un enseignement d'excellence.

Les études d'esquisses répondent aux synthèses des besoins de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) et de l'Administration générale du sport (AGS) ainsi qu'aux exigences des administrations bruxelloises, mais elles dépassent les enveloppes budgétaires disponibles, notamment à cause des flambées inflationnistes.

Le comité d'accompagnement du projet s'est réuni en février dernier pour déterminer une marche à suivre. Il s'est accordé sur la volonté de poursuivre le projet et s'est inscrit dans une première démarche de réflexion sur les pistes permettant d'aligner la trajectoire budgétaire et l'enveloppe, y compris d'éventuellement inscrire le projet dans l'appel à projets du plan d'investissement exceptionnel, qui va être lancé dans quelques semaines. Pour amorcer les études d'avant-projets et de demandes de permis et donc définir un planning réadapté, il faudra attendre les résultats de ces réflexions.

La SPABS de Bruxelles et la commune d'Anderlecht vont conclure très prochainement une convention visant à autoriser cette dernière à occuper le terrain de football à titre précaire.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Il reste à convenir d'un calendrier. Ce n'est pas possible pour le moment, en raison de la hausse des prix. Nous nous armerons dès lors de patience.

Quoi qu'il en soit, cette démarche sera extrêmement bénéfique pour le quartier Scheut à Anderlecht et pour l'ensemble du nord-ouest de Bruxelles. Nous suivrons donc de près l'avancement de ce projet, afin qu'il puisse être réalisé dans les meilleurs délais.

1.13 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Projet de déménagement de l'internat de la société publique d'administration des bâtiments scolaires (SPABS) de Bruxelles situé à Strombeek-Bever»

Mme Françoise Schepmans (MR). – Monsieur le Ministre, en décembre 2017, le gouvernement avait avalisé un projet de déménagement de l'internat de la société publique d'administration des bâtiments scolaires (SPABS) de Bruxelles, situé sur la commune flamande de Strombeek-Bever, vers une nouvelle implantation dans la capitale. Conformément à cette décision, un marché de service a été lancé par Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) le 18 juin 2020 pour la réalisation

d'une pré-étude sur le nombre de places à prévoir, sur les coûts associés, ainsi que sur les possibilités de localisation de l'internat. Au mois d'octobre 2020, le Bureau de recherche en aménagement du territoire (BRAT) avait été désigné pour porter ce projet. Dans ce cadre, il était chargé de remettre un rapport pour la mi-février 2021. Ce document devait intégrer une analyse de l'adéquation entre la demande et l'offre existantes dans la zone de Bruxelles-Capitale.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous aujourd'hui faire le point sur l'état d'avancement de ce dossier? Quelles conclusions ont-elles été rendues dans ledit rapport? Quelles suites leur ont-elles été réservées? Un site d'accueil aurait-il été trouvé? Le déménagement de l'internat de Strombeek-Bever est-il toujours d'actualité? Quelles sont les prochaines étapes avant la relocalisation de cet établissement dans la capitale?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Le BRAT nous a remis son rapport final le 5 mars 2021. Les principales conclusions de l'étude qu'il a menée sont les suivantes: la confirmation de la nécessité de relocaliser l'internat de Strombeek-Bever en visant un accueil de 120 à 130 internes et en anticipant notamment l'accueil de jeunes relevant du service d'aide à la jeunesse (SAJ) et du SPF; l'identification de deux zones préférentielles dans la partie nord de la Région de Bruxelles-Capitale; la mise en avant de quelques points d'attention comme le maintien éventuel des partenariats existants.

À la suite de cette étude, le Service général des infrastructures scolaires du réseau d'enseignement organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) et la SPABS ont travaillé ensemble afin de valider et finaliser le programme des besoins du nouvel internat, d'établir un rapport circonstancié concernant ledit programme à soumettre à la commission des experts et d'établir un cahier spécial des charges destiné aux candidats retenus par la SPABS dans le cadre de son marché public de promotion immobilière afin de leur permettre de remettre une offre.

Ce cahier spécial des charges a été publié et envoyé aux deux candidats soumissionnaires le 31 août 2022. Compte tenu de l'importance du dossier qu'il leur est demandé de remettre, la date de dépôt des offres initialement fixée au 31 janvier 2023 a été reportée au 30 juin 2023. Conformément au cahier spécial des charges, deux étapes intermédiaires de remise ont été fixées, à savoir le 3 février 2023 pour la remise de l'esquisse et le début du mois de mai 2023 pour la remise de l'avant-projet sommaire. Passé le 30 juin 2023, WBE et la SPABS procéderont à l'analyse de la ou des offres reçues et à l'attribution du marché qui devrait s'opérer dans le courant du premier trimestre 2024.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Monsieur le Ministre, pourriez-vous, si possible, préciser les lieux retenus en Région bruxelloise pour établir ce futur internat?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Madame la Députée, deux zones préférentielles ont été identifiées dans la partie nord de la Région de Bruxelles-Capitale, mais je ne peux pas vous en dire plus à ce stade. Je vous communiquerai cette information prochainement.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Quoi qu'il en soit, nous aurons l'occasion de revenir sur ce dossier au mois de juin.

1.14 Question de Mme Alice Bernard, intitulée «“Taxe tartine” dans les écoles du réseau de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) à Bruxelles»

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, en réponse à une question écrite posée par mon groupe, vous avez déclaré que, sur la base des informations fournies par WBE, il apparaît qu'aucun droit de chaise n'est exigé au sein des établissements de ce réseau. Vous n'êtes pas sans savoir que le PTB s'intéresse de près à la question des frais liés à l'école et en particulier à ceux de garderie du temps de midi. Il y a quelques mois, lassés de voir que nos demandes à ce sujet restaient sans réponse, nous avons d'ailleurs mené notre propre enquête sur le sujet. À cette occasion, nous avons rassemblé un certain nombre de données qui contredisent votre déclaration. Nous sommes donc un peu perplexes puisque, selon nos informations, sept des 23 écoles fondamentales organisées par WBE à Bruxelles demandent bel et bien des frais de garderie pour le temps de midi.

Comme nous l'avons souvent souligné, ces frais sont injustes et représentent une charge supplémentaire non négligeable pour des familles déjà frappées par l'inflation qui augmente. Les familles qui ont du mal à nourrir leurs enfants sont de plus en plus nombreuses en Belgique, les enfants qui arrivent à l'école le ventre vide ou qui n'ont pas apporté un repas sont aussi plus nombreux. Il faut agir partout où c'est possible pour soulager les familles et faire en sorte que les enfants puissent apprendre dans de bonnes conditions.

Avez-vous vérifié les informations qui vous ont été fournies par WBE? Êtes-vous encore aujourd'hui en mesure de dire qu'aucun établissement de ce réseau ne réclame de droit de chaise, dit aussi «taxe tartine»? Si nos informations sont correctes, comment expliquez-vous que certaines écoles organisées par WBE réclament des frais de surveillance pour le temps de midi, alors que d'autres n'en demandent pas? Quelles mesures prenez-vous pour vous assurer que les familles n'aient pas à payer pour que leurs enfants puissent manger leurs tartines à l'école? Enfin, pouvez-vous faire un état des lieux des pratiques sur le temps de midi dans les écoles fondamentales organisées par WBE?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-

Bruxelles Enseignement. – Madame la Députée, j’aimerais commencer par rappeler que, tout comme vous, je porte un intérêt tout particulier à la gratuité de l’enseignement. WBE partage bien évidemment cette préoccupation et cet aspect fait d’ailleurs partie intégrante de son contrat de gestion. Votre question s’inscrit dans le prolongement de questions écrites relatives à la gestion du temps de midi au sein des établissements de ce réseau. À cette occasion, je vous ai effectivement transmis l’information donnée par WBE, selon laquelle un droit de chaise sur le temps de midi n’était pas exigé au sein des établissements de ce réseau.

À la suite de votre nouvelle interpellation sur le sujet, j’ai à nouveau interrogé WBE afin que cette information soit vérifiée. Le retour que j’ai reçu va dans le sens des éléments que vous évoquez dans votre question. Cette pratique ne concernerait qu’un nombre très marginal d’établissements de ce réseau. Cependant, afin d’avoir une vue plus précise, je solliciterai prochainement que WBE établisse un état des lieux des pratiques concernant le temps de midi dans ses écoles.

À titre personnel, je ne partage pas la pratique consistant à demander une participation financière aux parents pour le seul fait pour leurs enfants de s’installer dans le réfectoire et manger leur pique-nique durant le temps de midi. À mon sens et de nouveau, à titre personnel, elle n’a pas lieu d’être au sein des établissements de WBE. Cependant, je ne suis pas présent devant vous pour m’exprimer à titre personnel.

En ma qualité de ministre de tutelle de WBE, je suis avant tout responsable de la vérification de la légalité des décisions et des actes posés par WBE. Force est de constater qu’il n’existe aucun frein législatif à ce qu’un pouvoir organisateur (PO) demande aux parents des frais pour les garderies des enfants en dehors du temps scolaire. Nous pouvons le regretter, mais c’est ce que dispose la législation, le temps de midi n’étant pas du temps scolaire. Je me réjouis toutefois que les autorités de WBE poursuivent dans leur volonté de rendre l’accès à nos écoles le moins cher possible. Le Conseil WBE s’est saisi de la question, a décidé de remettre ce sujet à l’ordre du jour de sa prochaine réunion et veut identifier s’il y a lieu de prendre d’autres mesures pour renforcer cette gratuité, cela alors qu’il n’y a légalement aucune contrainte.

Si je reste entièrement disponible pour aborder ce sujet avec vous, vos représentants au sein du Conseil WBE seront plus à même de vous informer dans les semaines qui viennent. Enfin, je souligne que la question de la gratuité scolaire dans son ensemble, les frais de garderie en particulier, dépasse le simple périmètre de WBE. Ces problématiques sont interréseaux et concernent tous les PO. Aussi, j’estime qu’il serait opportun que la question soit abordée avec la ministre Désir.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, merci d’avoir fait des démarches envers WBE pour voir la réalité dans les écoles qui dépendent de ce réseau. Vous avez constaté que certains établissements demandent des frais de garderie du temps de midi et d’autres pas. Cela pose problème. Ce qui se passe

pendant le temps de midi n'est pas sujet à réglementation puisque ce n'est pas strictement du temps scolaire. C'est un sujet qui nous occupe depuis le début de la législature et que nous avons déjà abordé avec la ministre Désir. Nous continuerons à l'interpeller à ce sujet.

Il était important pour moi d'en discuter également avec vous puisque WBE est le phare de l'enseignement public en Fédération Wallonie-Bruxelles et il me semble que ce réseau peut donner l'exemple et faire un pas pour instaurer la gratuité totale du temps de midi. Faire payer les parents des enfants qui mangent leurs tartines à l'école n'est pas acceptable, surtout dans le contexte dans lequel nous sommes aujourd'hui. Vos administrateurs à WBE suivent aussi la problématique; j'espère donc avoir bientôt des nouvelles de vos services.

1.15 Question de M. Jean-Philippe Florent, intitulée «Dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et ses impacts sur les écoles en Communauté française»

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Monsieur le Ministre, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a présenté le lundi 20 mars 2023 la synthèse de neuf années de travaux sur le climat. En trente ans, c'est le sixième résumé du genre produit par les scientifiques du GIEC. Ce nouveau rapport précise les connaissances scientifiques accumulées sur le dérèglement climatique. Il indique que le réchauffement planétaire atteindra 1,5 degré d'ici une dizaine d'années, entre 2030 et 2035. Nous sommes actuellement à une augmentation de 1,2 °C. Les trajectoires actuelles, si nous ne changeons pas de manière significative et rapide, nous amèneront, disent les scientifiques, à un monde dont la température globale aura augmenté de 3,5 °C à 4 °C d'ici la fin du siècle. Un monde sans aucune comparaison possible avec celui que nous connaissons aujourd'hui...

Monsieur le Ministre, avez-vous pris connaissance du résumé pour les décideurs? Quels enseignements en tirez-vous en ce qui concerne vos matières?

L'important chantier de la rénovation des bâtiments scolaires est-il prêt? Quand l'appel à projets sera-t-il lancé? Comment accompagnez-vous les écoles dans leurs démarches? Quelles solutions techniques seront-elles privilégiées? Par exemple, l'installation de chauffage au mazout sera-t-elle proscrite sachant, par ailleurs, que le Plan «Air-climat-énergie» (PACE) 2030 adopté en Région wallonne prévoit une sortie du chauffage de ce type?

Sans minimiser aucun des efforts que notre Fédération a déjà entrepris, en particulier le milliard vertueux pour la rénovation des bâtiments scolaires, la nouvelle synthèse du GIEC peut-elle accélérer et amplifier l'action climatique de la Fédération?

En outre, qu'en est-il de la question de l'adaptation dans les écoles? Végétaliser les cours de récréation, amplifier l'effet albédo sur les toits, installer des stores, des fontaines à eau, etc., sont quelques-unes des nombreuses mesures qui peuvent et doivent être prises et généralisées. Je voudrais vous entendre aussi sur cet enjeu essentiel: la Fédération s'est-elle fixé des objectifs chiffrés pour accroître la résilience de toutes nos écoles?

Enfin, notre Fédération accompagne-t-elle et assure-t-elle le suivi des efforts d'atténuation et d'adaptation? A-t-on une vision précise des initiatives qui sont déployées sur le terrain? La Fédération met-elle à la disposition des écoles des accompagnateurs des initiatives climatiques en milieu scolaire, qui joueraient un peu, pour les écoles, le rôle des conseillers en politique locale «Énergie-Climat» (POLLEC) qui travaillent dans les communes, afin de conseiller, répondre à des appels à projets et soulager les directions dans des tâches administratives pouvant être lourdes?

J'aimerais également vous entendre sur d'autres réflexions que vous pourriez avoir à la suite de cette importante publication.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, j'ai en effet pris connaissance du résumé pour les décideurs du rapport du GIEC. Comme toute personne consciente et responsable, j'en retiens qu'il y a urgence. Surtout, je ressors de cette lecture attentive avec la certitude encore plus forte que nous devons poursuivre et amplifier les efforts considérables que nous avons entrepris. Quand je lis que le réchauffement atteindra 3,5° à 4,5° C d'ici la fin du siècle si nous ne changeons rien, je ne peux rester sans réaction.

Depuis le début de la législature, je n'ai eu de cesse de défendre les investissements dans les infrastructures. Ils constituent en effet le plus gros levier de notre Fédération pour diminuer les émissions, que ce soit, dans un premier temps, avec une part considérable du Plan de relance pour l'Europe alloué aux rénovations énergétiques des bâtiments, ou, ensuite, avec le plan d'investissements exceptionnels dans les bâtiments scolaires, un plan que je finalise. Dans les bâtiments scolaires, un milliard d'euros est prévu, en plus de l'effet levier. Nous avons donc pris nos responsabilités. Toutefois, je suis convaincu que nous devons encore faire davantage.

C'est pour cette raison que nous travaillons avec l'administration à un *masterplan* de rénovation de l'ensemble des infrastructures non scolaires de notre Fédération. Je suis de ceux qui pensent que la dette climatique sera impayable pour les générations futures et qu'il serait, par conséquent, inconscient de conditionner la transition climatique à la dette budgétaire. Nous devons investir aujourd'hui pour ne pas priver nos enfants d'avenir. Le premier appel à projets lié au plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires devrait être lancé à la fin du

mois de mai, au début de juin au plus tard. Le projet de décret sera d'ailleurs débattu d'ici quelques jours. J'espère le présenter au gouvernement en dernière lecture le 6 avril prochain. Nous devrions en parler au Parlement le 11 avril prochain, soit dans deux semaines.

Ce projet de décret est très ambitieux sur les aspects climatiques et prévoit, par exemple, des obligations telles que privilégier les installations de chauffage décarbonées, réaliser des audits de emploi avec un minimum obligatoire, l'atteinte minimale de la norme Q-Zen et une majoration de subvention pour les projets allant plus loin. Nous y avons également introduit une disposition interdisant l'augmentation des surfaces minéralisées et favorisant la verdurisation des espaces. Toutes ces mesures permettront de réduire l'impact de nos écoles sur le climat, mais aussi d'améliorer le cadre d'apprentissage de nos élèves et les conditions de travail de nos enseignants, les hébergeant dans des bâtiments exemplaires. Cela me paraît essentiel, car nous pourrions difficilement leur faire prendre conscience du caractère fondamental de la transition énergétique si leur scolarité se déroule dans des passoires énergétiques ou des écoles poubelles.

En ce qui concerne l'accompagnement des porteurs de projets, en plus de nos services transversaux tels que les Cellules «Énergie» et «Architecture» à la disposition des PO pour les aider à prendre les bonnes décisions, nous avons créé une série d'outils leur permettant de réaliser les rénovations les plus opportunes. Dans le cadre du plan d'investissements exceptionnels, nous avons également décidé d'augmenter à 10 % les frais généraux payés aux PO, et ce, afin de leur permettre de s'adjoindre les services de bureaux d'études et d'auditeurs spécialisés qui pourront les accompagner tout au long du processus de rénovation. Par ailleurs, je souhaite instituer des séances d'information pédagogiques au sein des établissements qui bénéficieront de rénovations par le biais du plan d'investissements exceptionnels, afin de conjuguer investissements et enseignement tout en faisant prendre conscience aux équipes éducatives que des mesures peuvent être prises au quotidien pour améliorer l'organisation de l'établissement.

Je conclus en disant qu'à ce stade, nous ne disposons pas d'un inventaire exhaustif des bâtiments scolaires reprenant leurs performances énergétiques. Toutefois, nous disposons de ces informations pour les bâtiments relevant de la Fédération. Nous dressons progressivement un inventaire des bâtiments rénovés et des impacts positifs générés par les investissements qui auront été consentis.

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je vous rejoins tout à fait pour dire que la dette climatique sera sans commune mesure avec la dette budgétaire. La dette climatique doit être une priorité. J'ai bien entendu dans votre réponse qu'elle l'est, ce dont je me réjouis. Nous nous donnons rendez-vous le 11 avril prochain pour le décret de rénovation globale des bâtiments scolaires. J'étudierai avec beaucoup d'attention ses différents axes.

Il serait pertinent de communiquer une information aux directions des écoles dès aujourd'hui, parce qu'il importe qu'elles préparent leurs dossiers pour répondre aux appels à projets qui seront lancés. Nous sommes tous conscients que cela leur prendra un certain temps.

Enfin, il est dommage que nous n'ayons à ce jour pas d'inventaire de l'ensemble des bâtiments scolaires en dehors de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). C'est une information manquante pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il convient de savoir comment orienter de la manière la plus efficace possible les moyens financiers dont nous disposons. Cela permettrait aussi aux différentes écoles de se comparer et de voir un peu la tendance générale pour une amélioration globale. Le monde scolaire va être bousculé par la nouvelle donne climatique que nous connaissons. Le premier exemple à donner dans nos écoles est qu'elles disposent de bâtiments économes en énergie et proposant une bonne qualité de vie. Je serai votre allié dans ce projet.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, de Mme Jacqueline Galant, intitulée «Soutien d'Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances», de Mme Françoise Mathieux, intitulée «Qualité de l'air dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles», et de M. Matteo Segers, intitulée «Couleurs», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16h10.*